

BRUNO GARNIER

LES GRANDS ENJEUX DU SYSTÈME ÉDUCATIF FRANÇAIS

2^e ÉDITION

CONCOURS ET MÉTIERS
DE L'ÉDUCATION

PROFESSEURS DES ÉCOLES,
COLLÈGES ET LYCÉES, CPE...

DUNOD

Création graphique de la couverture : Hokus Pokus Créations

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2017

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN 978-2-10-077141-7

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

Introduction

1

Partie 1 D'où vient le système éducatif français ?

1	L'histoire de la démocratisation de l'éducation	14
Section 1	Les débuts de l'aspiration à la démocratisation de l'éducation (1762-1788)	14
Section 2	La formation du citoyen pendant la Révolution (1789-1794)	19
Section 3	Le libéralisme conservateur (1794-1871)	22
Section 4	Essor du socialisme et démocratisation de l'enseignement	26
Section 5	L'école républicaine de Jules Ferry	30
	1 Jules Ferry, architecte de l'équité ségrégée	31
	2 Jules Ferry, artisan de la démocratisation de l'éducation	32
Section 6	Critique de l'équité socialement ségrégée (1887-1939)	34
Section 7	Le plan Langevin-Wallon (1945-1947)	36
Section 8	L'« unification » du système éducatif français (1959-1980)	37
	1 La réforme Berthoin et la théorie du capital humain	37
	2 La réforme Capelle-Fouchet ou la massification des études secondaires	39
	3 La réforme Haby, le collège unique pour quoi faire ?	40

Section 9 Nouveau paradigme de la démocratisation à l'heure de la mondialisation (1980-2017)	41
1 L'unification du système éducatif n'a pas diminué le poids des inégalités sociales	41
2 L'autonomie du local	42
3 Orientations de convergence des systèmes éducatifs	43
 2 Les études après l'école primaire	46
Section 1 Le lourd héritage napoléonien	46
Section 2 La réforme démocratique de 1902	48
Section 3 Des progrès démocratiques rampants sous la III ^e République	49
Section 4 Les réformes paradoxales du régime de Vichy	50
Section 5 Le collège d'aujourd'hui est-il un collège pour tous ?	51
 3 Une filière professionnelle en mal de légitimation	52
Section 1 Un retard qui remonte à la Révolution industrielle du XIX ^e siècle	52
Section 2 Les humanités classiques réservées à la formation des élites	53
Section 3 La lente émergence d'un enseignement moderne par les sciences	53
 4 La place de l'enseignement confessionnel	56
Section 1 L'héritage du XIX ^e siècle : quand l'État et l'Église se disputaient des territoires éducatifs	56
Section 2 L'école républicaine à la recherche d'un équilibre	58
Section 3 La loi Debré : l'association pour mettre fin à la concurrence ?	63
1 Un système concurrentiel sous le régime de la délégation de service public	64
2 Aujourd'hui, quels sont les enjeux de la concurrence privé/public ?	66
2.1 Les différents types d'établissements privés aujourd'hui	66
2.2 Persistance de la concurrence entre privé et public sous d'autres formes	66
2.3 Les établissements privés confessionnels non catholiques	68

5	Le défi de la communauté éducative	71
Section 1	L'école et ses territoires	71
1	Le territoire scolaire : une condition pour l'accomplissement des missions de l'école	71
2	Comment développer aujourd'hui le sentiment d'appartenance à la société ?	74
3	Repenser l'établissement scolaire : la difficile réforme du collège	75
Section 2	La communauté éducative	81
Section 3	Les mutations des espaces urbains : crise des espaces de citoyenneté	83
Section 4	Temporalités inconciliables et malaise adolescent	85
Section 5	Redéfinir le « vivre ensemble »	86
Section 6	Prévention de la radicalisation des jeunes	87
Section 7	L'engagement du jeune dans la vie de l'établissement	89
1	Le conseil de la vie lycéenne	90
2	Le conseil de la vie collégienne	91
6	L'école et ses partenaires	92
Section 1	Les effets des mesures de décentralisation et déconcentration	93
1	Qu'est-ce que la déconcentration ?	93
1.1	<i>Définitions des concepts</i>	93
1.2	<i>Les domaines qui échappent à la décentralisation</i>	94
2	Le retrait de l'État est-il bien avéré ?	96
3	Le nouveau référentiel du système éducatif français	97
Section 2	La recherche d'une cohérence et d'une continuité éducative à l'échelle territoriale	99
Section 3	L'« École ouverte »	100
Section 4	La mise en place de la réforme des rythmes scolaires	101
Section 5	Les obstacles au partenariat avec les entreprises	103
Section 6	L'ouverture de l'établissement vers son environnement	107
Section 7	Le rapprochement politique de la ville, contractualisation locale et éducation prioritaire	109
Section 8	Le partenariat entre les différents services et administrations présents sur le territoire	110

7	Le poids des inégalités : inégalités sociales, genre, handicap	112
Section 1	Les inégalités sociales	113
Section 2	Les inégalités de genre	118
1	Les inégalités de genre en France et dans le monde : comparaisons internationales	123
2	Genres et violences en milieu scolaire	127
3	Différences biologiques et stéréotypes de genre	128
4	L'école et la construction du capital émotionnel des garçons et des filles	132
Section 3	L'école inclusive pour tous les élèves à besoins éducatifs particuliers	135
1	Le handicap : une notion en évolution	135
2	Les devoirs de l'État	135
3	Le rôle des enseignants et des autres personnels	138
4	Les différentes structures de scolarisation	139
5	Les premiers bilans de la loi de 2005	142
6	Les différentes catégories d'élèves à besoins éducatifs particuliers	144
6.1	<i>Les élèves allophones nouvellement arrivés (EANA)</i>	144
6.2	<i>Les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs</i>	144
6.3	<i>Les élèves intellectuellement précoces (EIP)</i>	144
6.4	<i>Les enfants et adolescents malades</i>	145
6.5	<i>Les différents troubles</i>	147

Partie 2

Quelles valeurs porte le système éducatif français ?

8	L'égalité d'éducation	154
Section 1	Démocratie et égalité d'éducation	155
1	Le principe de commune humanité	157
2	Le principe d'ordre	157
3	Le rôle de l'éducation démocratique	157
Section 2	Éthique et égalité	158
1	Origine du principe de l'égalité d'instruction	158
2	L'égalité méritocratique contestée par la sociologie critique	159
3	L'égalité des chances : une utopie ou un mensonge ?	161
Section 3	Vers une conception pragmatique de l'égalité	162
1	Introuvable définition de l'égalité des chances	162
2	La réduction des inégalités scolaires	164

9	Gratuité et obligation	170
Section 1	Principes de la gratuité et de l'obligation	170
	1 Instruction et éducation	170
	2 Gratuité et obligation	171
Section 2	La gratuité scolaire	172
	1 Définition et limites de la gratuité d'après les textes en vigueur	172
	2 La dépense intérieure d'éducation	173
	3 L'obligation scolaire	176
	3.1 <i>Définition</i>	176
	3.2 <i>La lutte contre l'absentéisme scolaire</i>	177
Section 3	Droit-créance et lien social	179
10	La formation du citoyen responsable	180
Section 1	Autorité, discipline, respect de la loi	180
	1 Solidarité mécanique et solidarité organique	180
	2 Application de la solidarité organique à l'espace scolaire	182
	3 Le recul de l'autorité « mécanique » des personnels enseignants	184
Section 2	Éducation à la citoyenneté	185
	1 Refonder l'autorité sur la prise de conscience des relations sociales	185
	2 Adaptation, autonomie et initiative à tous les niveaux de la vie scolaire	186
11	Laïcité et droit aux différences	188
Section 1	La laïcité, un principe ancien à retravailler	188
Section 2	La laïcité dans la Constitution	190
	1 Les valeurs de la laïcité	190
	2 L'état civil, un symbole de la laïcité	191
Section 3	L'application du principe de laïcité suivant les territoires et les espaces concernés	191
	1 Le principe de la déclinaison locale de la laïcité	191
	2 Le droit des cultes en Alsace-Moselle	193
	3 Les exceptions outre-mer	193
Section 4	La laïcité de l'école au lycée	194
	1 Rappel historique	194
	2 La Charte de la laïcité	194
	3 Les membres de l'équipe pédagogique	197
	4 Les collaborateurs de l'école non enseignants	198
	5 Les élèves	198
	6 Les programmes	200
	7 Enseignement laïque du fait religieux	201

8 Les locaux	202
9 La vie scolaire	202
10 L'enseignement moral et civique	204
Section 5 La laïcité à l'université	204
1 Le cadre institutionnel	205
2 Les conditions d'enseignement	205
Section 6 La laïcité : un grand enjeu pour l'avenir de l'école et de la société française	206
1 L'école laïque à l'épreuve des attentats de janvier 2015	207
2 Le défi de l'enseignement laïque des faits religieux	208
3 Le défi de didactisation de la laïcité	209
4 La laïcité comme moyen de vivre ensemble	210

Partie 3 Les défis du système éducatif français au XXI^e siècle

12 De l'État-providence à l'État managérial : comparaisons internationales	214
Section 1 La convergence des politiques européennes d'éducation	215
Section 2 L'impératif d'efficacité supprime-t-il celui de l'équité ?	217
Section 3 L'équité des systèmes éducatifs	220
1 La mesure du déterminisme social à travers l'évaluation PISA	220
2 Les réponses apportées par le gouvernement du président Emmanuel Macron (2017)	223
2.1 <i>Dédoubler des classes de CP en REP+</i>	224
2.2 <i>Adapter les rythmes scolaires à l'école primaire</i>	224
2.3 <i>Aménager la réforme du collège</i>	224
2.4 <i>Instaurer le programme « devoirs faits »</i>	225
2.5 <i>Ne plus bloquer les redoublements</i>	225
Section 4 Les performances des élèves français en mathématiques et en sciences (enquête TIMSS 2015)	227
13 Autonomie du local et inégalités territoriales	231
Section 1 Le principe de l'autonomie de l'établissement scolaire	231
Section 2 Réseaux prioritaires et réseaux d'excellence	233
1 Réseaux prioritaires	233
2 Réseaux d'excellence	235
Section 3 Les stratégies des « consommateurs d'écoles »	235

Section 4 L'autonomie des établissements en Europe et dans l'OCDE en 2017	238
14 Résorber les fractures scolaires	240
Section 1 Fracture sociale	240
Section 2 Fracture ethnique	244
Section 3 Fracture sexuée : une question socialement vive	246
1 Une question vive dans les savoirs de référence	246
2 Une question vive dans la société	248
3 Une question vive en éducation	249
4 Lutter contre les stéréotypes de genres	252
5 Les pistes de l'OCDE pour atténuer les écarts de résultats entre filles et garçons	253
5.1 Adopter de nouvelles stratégies pédagogiques	253
5.2 Rendre performants les garçons et confiantes les filles	253
5.3 Mieux préparer les filles à entrer dans la vie active	254
15 Permettre l'appropriation du système éducatif par toute la société	256
Section 1 Rendre le système éducatif plus transparent	256
Section 2 Lutter contre les violences et les incivilités	260
1 État des lieux sur les violences à l'école	260
1.1 Qu'est-ce que la violence en milieu scolaire ?	260
1.2 Typologie des faits de violence	261
1.3 La violence selon les degrés d'enseignement	262
2 Les causes sociales de la violence	262
3 Ruptures scolaires, incivilités et violences	264
4 Les mesures disciplinaires	266
5 Pour des sanctions réellement éducatives	267
Section 3 Construire un Projet Éducatif de Territoires (PEDT)	269
1 Les contrats suivent cinq objectifs prioritaires	269
2 Les PEDT devront intégrer le volet éducatif du contrat de ville	269
3 Quels moyens pour ce contrat ?	269
4 La réduction des écarts de résultats, objectif principal de toute action	270
16 Donner plus à ceux qui ont moins	271
Section 1 Avenir de l'éducation prioritaire	271
1 Des critiques récurrentes	271
1.1 Des objectifs d'enseignement manquant d'ambition	271
1.2 Une focalisation peu efficace sur certains problèmes	272

1.3	<i>Des expérimentations hasardeuses</i>	274
1.4	<i>Bilan du dispositif ECLAIR</i>	274
1.5	<i>Sortie annoncée en 2012 de la logique des labels</i>	275
2	La refonte engagée en 2014	276
3	Le grand enjeu de l'éducation prioritaire	278
Section 2	Agir contre le décrochage scolaire	280
1	Définition dans le cadre européen	280
2	Une priorité nationale dans tous les pays concernés	281
3	Soigner ou prévenir le décrochage ? L'exemple du Québec	283
4	La lutte contre le décrochage scolaire en France	284
Section 3	Construire la personne dans la société de demain	289
1	La difficile sortie de l'enfance	289
2	Individualisation et socialisation	290
3	Le rôle de l'école	290
4	Importance des relations école-familles pour construire l'identité de l'élève	292
17	Quel enseignement supérieur français pour demain ?	295
Section 1	Bilan de la loi LRU	296
Section 2	Les facteurs déterminants des parcours universitaires en France	298
Section 3	Les enjeux d'une vraie liaison entre bac-3 et bac+3	301
Section 4	L'explosion des formations supérieures professionnelles, par alternance et en apprentissage	304
1	La croissance numérique des bacheliers professionnels	304
2	Les poursuites d'études des bacheliers professionnels et technologiques	306
3	Le développement de l'apprentissage dans le supérieur	308
	Conclusion : Comment réformer l'école française ?	310
	Bibliographie indicative	321
	Glossaire des sigles	324
	Index des mots clés	331
	Index des noms propres	339

Introduction

LES OBJECTIFS DE L'OUVRAGE

- Le premier objectif du présent ouvrage est d'expliciter les grands enjeux des mutations auxquelles l'école et ses principaux acteurs, les personnels d'enseignement et d'éducation recrutés par concours, mais aussi les personnels d'encadrement et d'inspection territoriale, sont confrontés.
- Le second objectif que nous poursuivons ici est d'aider celles et ceux qui se destinent à exercer ces fonctions et, par conséquent, à réussir les concours qui y conduisent.

Selon un rapport de l'OCDE publié le 19 janvier 2015 consacré aux réformes des politiques d'éducation, le système éducatif français fait face à trois « principaux enjeux et objectifs ».

- Concernant les élèves :

« La performance du système éducatif français pourrait être améliorée en réduisant les inégalités entre élèves issus de milieux socio-économiques différents. Il est également important d'améliorer les mécanismes d'orientation et la transition entre l'école et le marché du travail ».

- Concernant les établissements :

« La France doit, entre autres défis, promouvoir une formation des enseignants de qualité et des environnements d'apprentissage adaptés susceptibles de conférer aux chefs d'établissement et aux enseignants davantage de moyens pour améliorer les acquis des élèves. Il lui faut aussi tenir un autre pari : assurer la cohérence et la continuité des multiples dispositifs d'évaluation ».

- Concernant le système éducatif :

L'OCDE préconise de « remédier à son cloisonnement et à sa complexité, ce qui pourrait contribuer à améliorer les résultats dans l'enseignement supérieur ». Il conviendrait

de s'assurer que l'attribution des ressources « permet de répondre aux besoins spécifiques de certains domaines ou de certains établissements ».

Le système éducatif français ne comporte pas que des faiblesses

Charbonnier Éric, analyste à la direction de l'éducation de l'OCDE, conférence de presse présentant les résultats de l'enquête « Regards sur l'éducation », le 9 septembre 2014, à Paris

« L'élévation du niveau de compétences a été très importante depuis 40 ans. Cette élévation a permis aujourd'hui à une grande partie de la population d'aller jusqu'à l'enseignement supérieur. En France, 40 % des 25-34 ans ont un diplôme supérieur à celui de leurs parents (contre 32 % en moyenne), et seuls 10 % des jeunes ont un niveau de formation inférieur à leurs parents (16 % en moyenne). Le budget alloué à l'éducation représente 63 milliards d'euros. Cela représente une somme importante, qui pourrait certes, être mieux utilisée, mais qui représente un véritable investissement. Il y a aussi une école maternelle qui fonctionne. Les enseignants sont très qualifiés, la structure de l'école maternelle est très développée et la plupart des enfants sont scolarisés dès l'âge de 3 ans. Il y a des fondations et des points forts dans le système d'éducation. Cependant, il y a aussi de grands défis à relever comme celui de la formation initiale et continue des enseignants, insuffisamment développée. Il y a également une nécessité de faire une politique de l'éducation prioritaire, une politique de réduction des inégalités. Car même lorsque l'on parle d'élévation du niveau de compétences, ce ne sont pas les enfants dont les parents étaient les moins qualifiés qui sont devenus les plus qualifiés, qui ont eu accès à l'université. Selon l'OCDE, en France, les individus dont les parents ont un diplôme du supérieur sont 6 fois plus susceptibles de suivre ce type de formation que ceux dont les parents n'ont pas atteint le niveau du secondaire, baccalauréat ou équivalent. Or, le diplôme constitue la meilleure protection contre la crise économique ».

Il ne s'agit pas de verser dans le catastrophisme mais de définir les priorités par rapport au constat des forces et des faiblesses. Telle sera la ligne suivie dans le présent ouvrage.

LES GRANDS ENJEUX DANS LES CONCOURS DE RECRUTEMENT

Le référentiel de compétences commun aux métiers du professorat et de l'éducation

Tous les concours de recrutement des professeurs des écoles, professeurs de lycées et collèges, conseillers principaux d'éducation, ont fait l'objet d'une rénovation en juillet 2013, dans le sillage de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (9 juillet 2013).

Ces concours rénovés prennent en compte, non seulement les objectifs de la loi, mais aussi les compétences des personnels qui ont fait l'objet de la publication d'un référentiel partiellement commun à tous les métiers concernés. Or le cadre dans lequel s'inscrit ce référentiel commun est européen.

La définition européenne de la notion de compétence

Arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

« Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : “ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte”, chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre “la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments”. »

Le cadre européen de définition de la notion de compétence situe le professionnel de l'enseignement et de l'éducation dans une interaction complexe avec son environnement, au terme de laquelle il est responsable des interventions qu'il a engagées.

L'institution scolaire confère à ces acteurs une marge importante d'initiative et d'interprétation du réel qui les environne : l'élève, son milieu d'origine, premièrement, les programmes d'enseignement, le suivi des compétences à lui faire acquérir en un temps donné, deuxièmement, son niveau de contribution aux objectifs plus lointains d'insertion professionnelle et sociale de cet élève, troisièmement.

Dès lors, on ne requiert plus du professeur ou de l'éducateur qu'ils aient « enseigné », ou fourni un « service » : ils sont comptables d'avoir mis en œuvre les actes adéquats pour atteindre les objectifs qui leur sont fixés, et donc, d'une partie des résultats qu'ils obtiennent.

Cet ouvrage traitera tout particulièrement des compétences 1 et 2, et il permettra d'aborder plus ponctuellement des points relevant des compétences 3 à 14.

Les compétences communes à tous les personnels d'enseignement et d'éducation

Arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

« 1. Faire partager les valeurs de la République.

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.
- 2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.
 - Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
 - Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation. »
- « 3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage.
- 4. Prendre en compte la diversité des élèves.
- 5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation.
- 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.
- 7. Maîtriser la langue française à des fins de communication.
- 8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier.
- 9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier.
- 10. Coopérer au sein d'une équipe.
- 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative.
- 12. Coopérer avec les parents d'élèves.
- 13. Coopérer avec les partenaires de l'école.
- 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel. »

On peut établir une première typologie des compétences attendues de tous les personnels de l'enseignement et de l'éducation :

- Plusieurs compétences professionnelles communes aux métiers du professorat et de l'éducation se réfèrent à **des principes généraux** existant en dehors des élèves : « valeurs de la République », « principes fondamentaux du système éducatif », « politique éducative de la France », « principes législatifs », « principes éthiques », « cadre réglementaire », « droits et obligations des fonctionnaires ». Quels sont les enjeux portés par ces principes ? Sont-ils liés dans un cadre commun ? Pourquoi sont-ils hissés au niveau de cadre de référence de l'action éducative ?
- D'autres sont intrinsèquement liées à **l'existence singulière des élèves** en tant qu'individus : « développer leur esprit critique », « respecter la pensée des autres », « accompagner les élèves ». Quel lien convient-il d'établir entre la montée en généralité mentionnée plus haut et l'individualisation induite par ces compétences particulières ? Comment articuler les particularités des personnes avec la généralité des principes de référence ?
- D'autres encore sont relatives à **l'ouverture de l'école sur son environnement** : « coopérer avec les parents », « coopérer avec les partenaires ». Quelles complémen-

tarités doivent ici être mobilisées entre acteurs internes à l'établissement et acteurs externes ? Pourquoi, jusqu'à quel point, dans quelles limites les personnels concernés doivent-ils engager des coopérations avec l'environnement de l'école ?

Dans ces trois types de compétences, les personnels concernés sont supposés construire des articulations entre plusieurs domaines qui apparemment s'opposent :

- multiplicité des cadres de référence *versus* cadre de référence commun ;
- principes généraux *versus* individualisation ;
- dans l'école *versus* hors l'école.

Nous verrons comment ces paradoxes peuvent être surmontés à travers la lecture complexe de grands enjeux.

Le concours du professorat des écoles

Plusieurs épreuves de concours rénové du professorat des écoles (avril 2013) impliquent la maîtrise des grands enjeux de l'éducation, sans que ceux-ci soient nécessairement explicités. Un thème commun apparaît cependant assez clairement : il est demandé aux candidats, non seulement de maîtriser les contenus d'enseignement propres au premier degré, mais aussi de connaître le contexte d'enseignement, c'est-à-dire de mettre les connaissances en perspective, tenant compte des élèves, de l'institution scolaire et de l'environnement de l'école.

Lier maîtrise des contenus d'enseignement et maîtrise des enjeux de l'école primaire

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe [...] de recrutement de professeurs des écoles

« Les épreuves d'admissibilité portent sur le français et les mathématiques. Certaines questions portent sur le programme et le contexte de l'école primaire et nécessitent une connaissance approfondie des cycles d'enseignement de l'école primaire, des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des contextes de l'école maternelle et de l'école élémentaire. »

« Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux. »

La première épreuve orale du concours de recrutement des professeurs des écoles reprend, en l'adaptant à l'école primaire, la double exigence d'une connaissance approfondie des grands principes éducatifs, d'une part, et de l'ouverture de l'école à toute la communauté éducative, d'autre part.

La première épreuve orale mobilise la connaissance des enjeux de l'école primaire

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe [...] de recrutement de professeurs des écoles

« L'épreuve comporte deux parties :

[La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive.]

La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative. »

Enfin, la deuxième épreuve orale du concours de recrutement des professeurs des écoles comporte un entretien avec le jury, dans lequel est évaluée l'aptitude du candidat à inscrire l'activité enseignante dans une ouverture qui s'élargit par degrés successifs : de la classe vers la société tout entière. Cette ouverture de plus en plus large décrit assez bien le profil de l'enseignant du XXI^e siècle, capable d'adapter l'intervention éducative aux enjeux situés à des échelles différentes.

La deuxième épreuve orale propose une ouverture de l'école vers la société

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe [...] de recrutement de professeurs des écoles

« Deuxième partie :

Durée de l'exposé : 15 minutes

Durée de l'entretien : 30 minutes

Elle consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes). [...]

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République. »

Les concours du second degré (CAPES, CRCPE)

Tous les concours de recrutement des personnels d'enseignement et d'éducation du second degré (CAPES) évaluent cette capacité que nous venons de voir puisqu'elle figure également dans la description du concours du professorat des écoles, au sein de la seconde épreuve d'admission, appelée « épreuve de mise en situation professionnelle ».

Épreuve orale commune à tous les concours du second degré

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré

« [Cette épreuve doit notamment évaluer] la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. »

À propos du concours de recrutement des conseillers principaux d'éducation (CPE), la connaissance des grands enjeux de l'éducation est mobilisée, non seulement pour la seconde épreuve d'admission, mais pour l'ensemble des quatre épreuves d'admissibilité et d'admission.

Nous invitons les lecteurs concernés à se reporter aux textes de références (Référentiel de compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation dans l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 et l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation).

En outre, nous mentionnerons que nous avons dirigé dans cette même collection un ouvrage dédié au concours de recrutement des CPE.

Les concours de recrutement des personnels d'inspection

Les concours de recrutement des IA-IPR et des IEN ont fait l'objet d'une rénovation importante en 2010, qui conduit à une épreuve d'admissibilité fondée sur l'appréciation d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et d'une épreuve orale d'entretien.

Malgré l'analogie entre les épreuves des deux concours, il convient de distinguer chacun d'eux en fonction des métiers auxquels ils donnent accès.

L'épreuve d'admission repose sur une épreuve orale comportant deux parties : un exposé de quinze minutes et un entretien de quarante-cinq minutes.